

FICHE DE POSTE

TITRE	SECRETAIRE POLYVALENT ITINERANT
Filière/Cadre d'emploi/Grade	Administrative / Catégorie C / B / Adjoint Administratif /Rédacteur territorial
Lieu d'affectation	Communauté du Perche & Haut Vendômois à Fréteval et Communes membres
Date création du poste	XX/XX/2023
Temps de travail	35/35ème
Rattachement hiérarchique	Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois Directrice Générale des Services Elus des communes membres lors des mises à disposition
Position dans l'organigramme	
Missions	Réalisation de travaux bureautiques: Produire des documents professionnels (délibérations, compte-rendu, conventions) Saisir et présenter tout type de données Rédiger sur consignes ou en autonomie des documents administratifs Rechercher, restituer, classer l'information Suivi d'opérations administratives: Identifier et vérifier les documents Mettre à jour les documents administratifs Exécuter des procédures et décisions Gérer les ressources matérielles courantes Gérer les ressources documentaires
	Gestion administrative : Gérer les passations de marchés publics et en assurer le suivi comptable Constituer des dossiers de demandes de subventions Rédiger tous documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité
	Archivage de documents : • Trier et classer les documents • Procéder à leur classement selon les règles et procédures établies
	Intervention dans les mairies des communes membres : • Assurer des tâches administratives en itinérance en fonction des besoins des communes de la CPHV : Accueil, secrétariat, comptabilité, payes, facturation (rôles), déclaration de TVA, FCTVA, état civil, cimetière, urbanisme

Compétences requises	 ➤ Savoir/Savoir faire: • Maîtriser les connaissances de base variées: techniques de secrétariat, outils bureautiques (word, excel, internet, power point), classement et archivage, bases de comptabilité publique (M14 M57 M49: mandats, titres, budgets) / gestion, dépôt des délibérations, arrêtés, budgets en Préfecture sur ACTE, règles de l'expression écrite • Maîtriser les techniques de la communication téléphonique • Maîtriser les bases d'une communication orale efficace • Etre capable de se conformer à des opérations méthodiques et à des consignes • Connaître les circuits internes de la collectivité et ses circuits d'informations • Connaître les informations utiles au public • Connaître les informations utiles au public • Connaître l'environnement territorial (Connaître les domaines de compétence des communes et leur organisation, le cadre règlementaire du fonctionnement des collectivités et établissements publics) • Connaître les logiciels professionnels des métiers de la FPT • Connaître les procédures administratives • Connaître la méthodologie d'analyse et de diagnostic ➤ Savoir être: • être expérimenté(e) dans le monde des collectivités territoriales • Etre méthodique et rigoureux • Etre polyvalent et savoir s'adapter dans des contextes nouveaux (matériel, logiciel, élus) • Savoir gérer les priorités • Etre capable de faire face à tout type de public, s'adapter à son interlocuteur, pratiquer une écoute active • Respecter la confidentialité, y compris vis-à-vis des interventions à l'extérieur • Avoir le sens du travail en équipe /Avoir de bonnes qualités relationnelles • Aptitude rédactionnelle
Moyens mis à disposition	• Poste informatique et téléphonique, photocopieur, accès Internet, logiciels professionnels (comptabilité, paye, urbanisme)
Relations fonctionnelles	 Elus communautaires Directrice Générale des Services Différents services et agents de la CPHV Différents services des communes membres de la CPHV Autres collectivités territoriales Trésor Public, Centre de Gestion, Préfecture Partenaires privés (cabinets d'études, entreprises, associations) Public
Autonomie	 Les missions sont définies, suivies et évaluées par la Directrice Générale des Services Autonomie dans l'exercice des tâches et dans la planification
Responsabilités	 Responsable de l'application des procédures, de la réalisation effective du travail dans le respect des consignes et des délais Rendre compte régulièrement à la Directrice Générale des Services de ses activités et alerter sur d'éventuelles difficultés rencontrées Durant les interventions dans les mairies des communes membres, rendre compte aux élus et aux responsables, ainsi qu'en cas de nécessité à la Directrice Générale des Services de la CPHV.
Particularités dans l'exercice du poste	Utilisation du véhicule personnel pour les déplacements (remboursement des frais kilométriques), Mise à disposition auprès des 23 communes.
Contraintes liées au poste	Déplacements sur le territoire, Réunions ponctuellement.
Avantages liés à la collectivité	Rémunération statutaire + Régime Indemnitaire CNAS + COS

Date création : XX/XX/2023

Mise à jour le :